

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, Maire.

Convocation du 22 août 2025.

Présents :

Mme CAUSSE Jacqueline,
Mme FRUCHARD Marylène,
Mme DROUILLARD Peggy

Mr BOUTIN Yannick,
Mr SARNAC Jérôme,
Mme ZAIDI Houria

Mr LAPARLIERE Alain,
Mme BLONDEAU Marie-France.
M. FRATY Frédéric,

Absents :

M. LEROY Anthony, non excusé
M. TABUTEAU Michel, excusé

Mme SAINT MARTIN Delphine, excusée

Procuration : Procuration de Mme SAINT-MARTIN Delphine Mr LAPARLIERE Alain

Secrétaire de séance : M. SARNAC Jérôme qui a accepté cette fonction.

Ouverture de séance : (20h40)

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mai 2025 par le Conseil Municipal.

Arrivée en cours de séance à 20H50 de M. BOUTIN Yannick.

1. Admission en non-valeur cantine scolaire à la demande de la trésorerie.

Le Conseil Municipal vote et approuve, à l'unanimité, la proposition.

2. Nouveaux tarifs cantine scolaire rentrée 2025/2026.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'augmentation de 10 centimes du tarif de la cantine scolaire, pour les enfants et les adultes.

Question de Mme DROUILLARD Peggy : Ne pourrait-on pas laisser le tarif des enfants comme il est et n'augmenter que celui des adultes. M. Le Maire explique qu'il n'y a que 2 adultes et parfois des intervenants. L'augmentation du tarif des seuls adultes ne suffirait pas à compenser le déficit.

3. Création poste adjoint technique contractuel à temps complet.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

M. le Maire explique qu'il ne garde pas le dernier agent sous contrat qui ne correspond pas aux attentes. Un autre recrutement a été réalisé parmi 3 candidatures, avec France Travail, permettant de bénéficier d'une subvention pour le mois d'octobre sous la forme de tutorat.

4. Modification tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

5. Délibération ponctuelle pour création d'un emploi non permanent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Clôture de séance : (20h55)

Affiché le 03/09/2025
Alain LAPARLIERE
Maire de Bédénac

